

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Grenoble, le 09/08/20

### Alerte canicule - NIVEAU ORANGE

## dans le département de l'Isère

Le Préfet vous informe que le département de l'Isère est placé en **ALERTE ORANGE CANICULE** à compter de ce jour.

En effet, les températures seront très élevées dans le département de l'Isère et Météo France prévoit qu'elles pourront atteindre en journée de 35 à 37°C sur l'ensemble du département avec des températures nocturnes supérieures à 20 ° C (jusqu'à 22°C la nuit prochaine dans le bassin grenoblois).

Cette vague de chaleur devrait se poursuivre jusqu'en milieu de semaine.

Les pouvoirs publics sont fortement mobilisés au niveau local et ont mis en place les mesures prévues par le plan départemental canicule, pour anticiper et gérer l'impact sanitaire des fortes chaleurs. Ainsi, le préfet de l'Isère a décidé de déclencher une série de mesures qui seront déployées par les services de l'État et ses partenaires. Elles concerneront notamment :

- la sensibilisation, dès à présent, de l'ensemble des établissements de santé et notamment des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap;
- la sensibilisation des maires, des services et des associations agréées de sécurité civile;
- l'information préventive des organisateurs d'accueil collectif de mineurs et des organisateurs de manifestations sportives, mais aussi des entreprises et des organisations professionnelles;
- la mobilisation des opérateurs gestionnaires de centres d'hébergement ou intervenant dans le dispositif de veille sociale (accueils de jour, maraudes...) et le renforcement des maraudes associatives.

Contact presse
Service Départemental
de la Communication Interministérielle

Tél: 04 76 60 48 05

Mél : pref-communication@isere.gouv.fr Twitter : @Prefet38

# Le préfet de l'Isère rappelle les consignes de précaution suivantes pour se protéger des effets néfastes de la chaleur :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraichissez vous et mouillez vous le corps plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais ;
- Maintenez votre logement au frais au moyen d'un ventilateur si besoin ;
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers.
- Évitez les efforts physiques ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches ;
- Consultez régulièrement le site de Météo France pour vous informer.

Pour les personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 65 ans, nourrissons, jeunes enfants de moins de 4 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes), la vigilance doit être accrue :

- Prenez des nouvelles des personnes âgées, isolées, ou souffrant de maladies chroniques que vous connaissez ou rendez leur visite deux fois par jour.
- Mettez à leur disposition un endroit frais.
- En cas de maladie ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.

Petit mémo des signes d'alerte de déshydratation chez la personne âgée :

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- Agitation nocturne inhabituelle.

#### Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites :

- <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule">https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule</a>
- <a href="https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule">https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule</a>
- <u>http://www.isere.gouv.fr/Actualites/Actualites-des-particuliers/Adoptez-les-bons-reflexes-en-cas-de-canicule</u>

Si vous avez connaissance d'une personne se trouvant en difficulté du fait de ces fortes chaleurs, n'hésitez pas à appeler les services de secours :

- Le 15, numéro d'appel gratuit du service d'aide médicale urgente (SAMU).
- Le 115, numéro d'appel gratuit des urgences sociales, qui a pour mission d'informer, orienter et rechercher un hébergement pour les personnes sans domicile fixe.